

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 28

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme Dervernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron, M. Touchet (Gien), M. Pressoir (Langesse) M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Chevré à Mme Chevallier
M. Crozat à M. Rougeron
Mme De Metz à M. Hidas
Mme Bourdin à Mme Chambon
M. Darmois à Mme Le Hardy
M. Boulogne à Mme Charpentier
Mme Perron à M. Tagot
Mme Poirier à M. Boucher

Etait absente excusée :

Mme Quaix

Etaient absents :

M. Bouleau
Mme Poirier Chevallier

Madame Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/048

OBJET : Affectation du résultat 2019 – budget annexe de la zone d'activités de Poilly-lez-Gien

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget de la ZA de Poilly-lez-Gien fait apparaître un excédent de 240 068,20 €.

Le résultat d'investissement du compte administratif 2019 du budget de la ZA de Poilly-lez-Gien fait apparaître un déficit de 703 863,24 €.

*Sur avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,
Sur avis favorable du Bureau du 16 juillet 2020,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 703 863,24 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 240 068,20 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 3 août 2020,

le Président,

Francis Cammal

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été
effectuées le **31 JUL. 2020**

